

# B - PRESENTATION DES UNITES DE PAYSAGE

## B- O PRÉSENTATION DES FICHES DESCRIPTIVES

### Une description dynamique

Chaque unité de paysage est décrite par une fiche qui se fonde à la fois sur les observations de terrain et sur l'ensemble des investigations cartographiques et documentaires. Les fiches sont composées à partir d'un canevas commun qui se compose de trois parties :

-Une présentation qui comporte la carte de l'unité et une coupe

de principe ainsi qu'un résumé de ses principales caractéristiques.

-Une partie descriptive qui utilise des éléments graphiques et cartographiques tirés des cahiers de terrain commentés, ainsi que des éléments graphiques spécifiques.

-Une évaluation des grands enjeux et dynamiques évolutives de ce paysage ainsi que de

quelques pistes éventuelles de réflexion prospective, puis la liste exhaustive des communes concernées par l'unité décrite.

### À propos du principe d'évaluation des enjeux

L'évaluation qualitative de chaque paysage repose sur quelques critères croisés qui, à notre époque, rendent un compte assez complet de l'appréciation qui peut être portée par la collectivité sur un paysage. Cette évaluation, pour sans doute approximative qu'elle fût, était un passage obligé pour déterminer les enjeux des sites reconnus au cours de ce travail. Un paysage n'est jamais une entité stable, il porte témoignage de pressions d'évolution, on peut dire qu'il est un morceau d'espace que façonne à chaque instant le temps qui passe. L'examen de terrain, le regard porté sur les

cartes anciennes et leur comparaison avec la situation actuelle montrent dans quel sens ces paysages se déplacent d'une image passée vers une autre en gestation. L'évolution observée n'est pas toujours régressive ; il est des sites qui en se simplifiant voient leur image se parer d'une grandeur qu'elle ne possédait pas auparavant. Certains paysages en s'ouvrant, parce que recule la trame des haies et des enclos, montrent des panoramas inconnus précédemment et qui ainsi gagnent en force d'évocation spectaculaire. Bien entendu, il n'est pas possible de nier que certains de nos paysages

subissent des évolutions parfaitement regrettables : qui contesterait que nombre d'entrées de ville qui ont vu au cours des dernières décennies s'édifier le long des routes d'ininterrompues successions de "boîtes à chaussures" en bardages blancs surmontés d'enseignes criardes et cacophoniques, proposent au visiteur une image parfaitement désolante de pauvreté ?

Comment ne pas s'alarmer lorsque nos espaces ruraux, et cela ne concerne point la seule Région Centre ou le seul département du Cher, tendent à se ressembler tous lorsque les pratiques agricoles s'éloignent

de plus en plus de la logique de complicité qu'elles entretinrent jadis avec l'identité propre du territoire sur lequel elles s'appliquaient ? La notion même de terroir n'est-elle pas en train de devenir une survivance du passé, cultivée comme un simple argument de vente dans quelques micro régions emblématiques qui prennent des allures de réserves d'indiens, tandis qu'étend son emprise la banalisation généralisée de l'usage du sol agricole et donc du paysage, à la fois support et "produit" de cette activité.

Évoquer la question des enjeux du paysage suppose que l'on prit parti sur le sens de l'évolution de chaque unité ; il s'agit ici de montrer ce que l'image du territoire observé comporte comme éléments de stabilité et comme facteurs de mutation et de mesurer la pérennité des traits originaux qui définissent chacune des unités. La multiplicité des typologies paysagères est un des principaux facteurs de richesse d'un territoire. En effet, on peut poser que des critères de rareté et de complexité renvoient à un système d'évaluation qui se calque sur celui de la valeur du milieu naturel : le niveau de valeur d'un biotope est gouverné par la complexité, qui est la mesure de sa richesse et la présence ou non d'espèces rares en son sein. Ces notions s'appliquent tout à fait au paysage. Une figure rare retient nécessairement l'attention et un site de grande complexité offre au regard de l'observateur une richesse de situations et d'émotions plus

grande qu'un paysage univoque qui montre toujours le même visage. C'est pourquoi les processus de simplification qui sont notamment à l'œuvre dans l'espace agricole correspondent bien souvent à une régression paysagère. L'un des enjeux essentiels sera de définir ce qu'il convient de préserver si l'on souhaite que ce processus n'aboutisse pas inéluctablement à une banalisation des paysages du département. Un autre enjeu crucial repose sur la notion d'identité qui se fonde sur le rapport entre le construit traditionnel et le support du paysage : maisons et fermes étaient édifiées à partir de matériaux tirés du sous-sol et chaque petite région en tirait une familiarité avec son support et une personnalité propre. Le construit moderne s'exonère de plus en plus de ce rapport au sol, les mêmes modèles de constructions se retrouvant d'un bout à l'autre du pays parfois "ornées" de navrantes tentatives de personnalisation à partir de pastiches du vernaculaire. Le bâti tend également à perdre toute harmonie dans la relation au contexte (implantations visibles à l'excès, absence de liens avec le tissu urbain préexistant, urbanisme souvent incohérent). Les évolutions récentes de la politique agricole amplifiées par la crise de la filière bovine ont conduit les agriculteurs à modifier profondément leurs pratiques et leurs modes d'exploitation. De très concret, le rapport entre l'exploitant et son terroir se fait de plus en plus abstrait et le paysage se

rationalise. Parfois cela produit des effets d'une grande beauté souvent cela correspond à une régression et à une dramatique perte de sens. La perte de certaines pratiques respectueuses des grands équilibres entre sol, climat, faune et flore est souvent lourde de conséquences. Évaluer les enjeux du paysage, ce n'est pas (seulement) promouvoir la protection systématique des motifs qui évoquent le passé, c'est aussi et surtout tenter d'imaginer un avenir de qualité pour nos paysages. Leur évaluation comportera ainsi deux volets, l'un mettra en évidence les éléments patrimoniaux et les moyens de leur préservation, l'autre aura pour objet la définition de mesures d'accompagnement des évolutions en cours pour dessiner le paysage de demain. Les propositions qui n'auront ici d'autre objet que d'établir un système de recommandations concerneront des opérations de protection, d'aménagement et également mettront en évidence, le cas échéant, les études complémentaires qu'il conviendrait de conduire sur chacune des unités décrites. Le présent atlas ne prétend pas figurer un plan de paysage à l'échelle du département, qui serait à cette échelle parfaitement illusoire, mais il atteindra son but si les enjeux sont lus comme un signal d'alerte et sont susceptibles d'être porteurs d'une nouvelle attitude vis-à-vis de l'évolution des paysages départementaux.